

STUDI

Robert, fils de Tédald, et la *Vie de saint Nicolas* de Wace*

Vladimir Agrigoroaei
Università di Verona

RÉSUMÉ : *Après avoir présenté les hypothèses antérieures relatives à l'identification de Robert le Fiz Tiout, un noble caennais du milieu du XII^e siècle et commanditaire de Wace dans la Vie de saint Nicolas, l'auteur s'intéresse à l'édition récente du cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Caen. L'un des documents de ce cartulaire date du milieu du XII^e siècle et contient des références à un certain Robertus filius Tedaldi. Ce Robert serait, en toute probabilité, le commanditaire de Wace. Les détails fournis par le document invitent aussi à soupçonner les motivations du patronage littéraire de Robert : un acte de pénitence accompli sans doute vers la fin de sa vie.*

MOTS-CLÉS: *Commanditaire – Littérature française du XII^e siècle – chartes normandes – pénitence*

ABSTRACT: *Taking into account previous hypotheses dealing with the identification of Robert le fiz Tiout, a mid-12th century nobleman from Caen and Wace's patron in the Vie de saint Nicolas, the author points towards the recent edition of a cartulary belonging to the abbey of Saint-Étienne in Caen. One of its mid-12th century documents contains references to a certain Robertus filius Tedaldi, Wace's patron in all probability. The details in the document provide an explanation for the motivations of Robert's literary patronage, most probably as a penitential act accomplished towards the end of his life.*

KEYWORDS: *Patronage – 12th century French literature – Norman charters – Penitence*

* Nous remercions vivement Tamiko Fujimoto, docteur de l'Université de Caen, pour les photocopies et les clichés du document original. L'édition que nous reproduisons dans cet article fait partie de son travail de thèse.

Le nom de Wace est connu d'une grande partie des médiévistes qui s'intéressent au XII^e siècle. Si ce n'est pas pour ses œuvres hagiographiques, c'est certainement pour son invention de la Table Ronde et pour sa dernière commande, royale, le *Roman de Rou*. Né à Jersey, dans cette île proche des côtes normandes de la Manche, et éduqué à Caen, puis quelque part en France, Wace a commencé, comme la plupart des traducteurs du XII^e siècle, de très bas. Il n'a été connu qu'après le succès de ses premières œuvres. Le rattachement à la 'propagande Plantagenêt', si cher aux historiens, ne témoigne que de la fin de sa carrière.¹

Pour F. H. M. Le Saux, Wace s'est présenté dans la *Vie de sainte Marguerite* (ca. 1135)² non pas comme un poète, mais plutôt comme un vrai clerc. Il s'y inscrivait à mi-chemin entre une modestie auctoriale et la gloire d'avoir participé à une *translatio*. Dans ce texte, Wace ne se montre qu'une seule fois l'écrivain prudent du *Brut* et du *Rou*, qui disait toujours « ne sai » quand il n'était pas sûr de l'exactitude de ses sources. Dans la *Vie de sainte Marguerite*, Wace était plus ferme, plus sûr de la vérité qu'il racontait. Le but principal de son projet se distingue peut-être dans un couplet qui n'apparaît que dans un manuscrit de Tours. Wace y laisse entendre qu'il a écrit cette *Vie* pour des femmes qui aimaient beaucoup la sainte : « Dames la devient molt amer | e por li Damnedé loer » (vv. 739-40).³

Ce n'était donc pas une œuvre de commande, mais, s'il faut se fier aux dires mêmes de l'auteur, une œuvre spontanée (ou peut-être l'une et l'autre). Dans l'interprétation que nous proposons, Wace a simplement voulu écrire ce récit et il a suivi la même démarche dans la *Conception Nostre Dame*, un récit profondément didactique.⁴ Le grand nombre de manuscrits qui conservent ce texte (20) est le témoin de sa popularité exceptionnelle. Il avait trouvé son style et on a supposé que derrière la démarche de Wace se trouverait cette fois le roi Henri 1^{er} Beauclerc, qui avait aidé à réintroduire la fête en Angleterre en 1129. Ou, à défaut d'Henri 1^{er}, le commanditaire pouvait être l'un des grands ecclésiastiques de son en-

¹ Pour une chronologie et analyse des œuvres de Wace, voir Le Saux 2005.

² Wace, *La vie de sainte Marguerite* (ed. Francis) ; Wace, *La vie de sainte Marguerite* (ed. Keller).

³ Le Saux 2005, pp. 25-26. Cf. Le Saux 2006, pp. 139-148.

⁴ En l'absence de Wace, *The Conception Nostre Dame of Wace* (ed. Ashford), disponible en tant que microfiche de thèse (d'après Le Saux 2005, p. 30) ; et de *La Conception Nostre Dame* (ed. Ruini), nous rapportons nos considérations à l'étude de Le Saux 2005, pp. 30-50. Les éditions anciennes de Mancel et Trébutien (1842) ou de Luzarche (1859) ne sont plus fiables.

tourage. On cite comme preuve d'une telle possibilité un fragment du *Roman de Rou* où Wace dit qu'il a connu ce roi.⁵ Mais quand ? Et où ? Pour quelle raison ? Ce patronage royal est probablement imaginaire. Wace n'a pas écrit pour Henri 1^{er}. D'ailleurs, l'écrivain n'avait pas l'habitude de cacher le nom de son commanditaire. Il l'indique clairement dans la *Vie de saint Nicolas*, texte qu'il a rédigé par la suite. À l'origine de cette autre démarche se trouvait une commande (ou demande) de la part d'un certain « Robert le fiz Tiout », un noble issu de la petite aristocratie de Caen :

Ci falt le livre mestre Guace
 Qu'il ad de seint Nicholas feit,
 De latin en romanz estreit
 A l'oes Robert le fiz Tiout
 Qui seint Nicholas mult amout.
 Mult avreit longes a penser
 Qui en romanz voldreit conter
 Et torner en consonancie
 Sez granz miracles et sa vie.
 Ne nus ne trovom tuz escriz,
 Ne nus nes avom tuz oïz.⁶ (vv. 1546-1556)

Il est alors essentiel d'étudier le contexte (littéraire et historique) du *Saint Nicolas* de Wace. La découverte que nous présentons par la suite peut aider à mieux circonscrire ce contexte et à formuler quelques hypothèses de travail. Il s'agit d'explorer le patronage de la dernière œuvre hagiographique de Wace, en particulier l'identification de Robert, son commanditaire, que nous avons trouvé dans un acte notarial du XIII^e siècle.

⁵ *Ibidem*, pp. 49-50. Cf. Wace, *Le Roman de Rou* (ed. Holden), vol. 1, pp. 167-168 (vv. 171-184) : « Ne truis gaires ki rien me dunt | fors li reis Henris li secunt ; | cil me fist duner, Deus lui rende, | a Baieues une provende, | e meint autre dun me ad duné ; | de tut lui sace Deus bon gré ! | Niés fud al premerein Henri | e pere al tierz, tuz treis le vi ; | treis reis Henriz vi e cunui | e clerz lisant en lur tens fui ; | des Engleis furent rei tuit trei | e tuit trei furent duc e rei, | rei d'Engleterre la guarnie | e duc furent de Normandie ».

⁶ Wace, *La vie de saint Nicolas* (ed. Ronsjö), p. 173.

Robert FitzTiout : une enquête prosopographique

Ce personnage a été le sujet de plusieurs hypothèses. La première, douteuse, supposait qu'il s'agissait de Robert I^{er}, comte de Dreux (ca. 1123-1188).⁷ Plus récemment, on a affirmé que le commanditaire de la *Vie de saint Nicolas* était le père d'un Robert et d'un Roger. Les deux personnages avaient fait plusieurs dons à l'abbaye de la Sainte Trinité de Caen au début du XIII^e siècle. Roger est également évoqué par une bulle du pape Innocent III (en 1210) et l'autre fils, Robert, est mentionné dans trois chartes (en 1217).⁸ Leur père porte le nom « Robert fils de Téold », comme *Robert le fiz Tiout* de Wace. Il serait le frère d'un dénommé *Alexander filius Teoldi* qui a fait don d'un fief au chapitre de Bayeux en 1138. La fin de cet état de la question nous exige d'évoquer une dernière hypothèse : F. H. M. Le Saux suppose que *Robert le fiz Tiout* était membre d'une influente famille caennaise.

Cependant, les preuves sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement ne montrent pas un puissant seigneur de Caen, mais plutôt un féodal local. En poursuivant notre fouille, nous découvrons qu'*Alexander* est également mentionné dans deux des documents du *Livre Noir* de Bayeux.⁹ Son père pourrait être un Téold différent du père de Robert et cela n'empêche en rien de supposer l'existence de deux Téold en Normandie, à la même époque. Ces deux Téold apparaissent néanmoins dans le *Calvados* et notamment dans les villes de Caen et de Bayeux, ce qui peut convaincre d'identifier Robert et Alexandre en tant que frères.

Les documents qui mentionnent les deux fils de Robert ne contiennent aucune preuve supplémentaire. Ils sont tardifs, du début du XIII^e siècle. Ceux qui mentionnent Alexandre, frère hypothétique de Robert fils de Téold, fournissent en revanche une série de détails :

⁷ L'hypothèse a été formulée par Crawford ; cf. sa réfutation dans Wace, *La vie de sainte Marguerite* (ed. Francis), p. XVIII. Ce fils du roi de France était le seul personnage influent qui portait le nom « Robert » et qui correspondait au statut d'un mécène dans le créneau chronologique envisagé. Néanmoins, son père n'était pas un *Tiout* quelconque et l'hypothèse, rejetée par plusieurs chercheurs, est évidemment irrecevable.

⁸ Le Saux 2005, p. 52, qui suit l'identification présentée dans Wace, *La vie de saint Nicolas* (ed. Ronsjö), pp. 193-194. La même identification a été récemment évoquée par Paradisi 2002, pp. 69-70.

⁹ *Ibidem*, p. 53, où le nom d'Alexandre apparaît « trois fois ». Le troisième document est une confirmation faite par le chapitre de Bayeux ; elle reproduit le deuxième document. Le romain dans la citation est de nous.

Notum sit igitur omnibus, quod Alexander, filius Teoldi, quando maritavit Emmam, filiam suam, Gervasio Forrel, dedit ei de feodo suo, quod iure haereditario apud Isingnie tenebat de *Ricardo, Baiocensi episcopo, filio Sansonis*, totum illud tenementum quod Milo Salvagius et neptis sua de ipso Alexandro apud Isingnie tenebat.¹⁰

On trouve dans ce fragment une référence temporelle essentielle : l'épiscopat de 'Richard, fils de Samson'. Ce dernier est Richard I^{er} de Bayeux (1107-1133), fils de l'évêque Samson de Worcester. En regardant attentivement le texte latin, on notera l'utilisation de l'imparfait par opposition au parfait simple, témoignant donc de deux durées différentes des actions. Ainsi, Alexandre *tenait* son fief de son père (*iure haereditario*) en tant que vassal de l'évêque lorsqu'il l'a donné à sa fille. Son père Téold *l'avait tenu*, parce qu'Alexandre le tenait selon le droit héréditaire. Enfin, l'action d'Alexandre date d'avant « l'épiscopat de Richard, fils du comte de Gloucester », puisque le nom de celui-ci est cité dans l'une des phrases qui suivent, que l'on lie à la phrase antérieure par une conjonction disjonctive :

Tempore autem *Ricardi episcopi, filii comitis Gloecestriae*, contigit quod praedictus Alexander dedit integre canonicis Sanctae Mariae Baiocensis ecclesiae totum feodum suum, quod habebat apud Isingnie [...].¹¹

Richard II, cet autre évêque, était fils du comte Robert de Gloucester et neveu de l'évêque Richard I^{er} ; il fut évêque de Bayeux entre 1135-1142. Ces détails permettent de supposer que le mariage d'Emma, fille d'Alexandre, eut lieu avant 1135. Du fait de l'âge de cette dernière, et de celui de son père Alexandre, le grand-père Téold devait vivre à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e, au temps du duc Robert II Courteheuse.

Observons dans un second temps qu'Alexandre était déjà décédé au milieu du XII^e siècle ; un document du 8 mai 1153, de la même période que la *Vie de Saint Nicolas de Wace*, dit :

Philippus, Dei gratia Baiocensis ecclesiae minister humilis, tam presentibus quam futuris, in perpetuum. Praesentis scripti attestazione, quod ad conservandam nostri operis memoriam sigilli nostri impressione munivimus, omnibus in Christo fidelibus notum esse volumus quod nos de ecclesia Sancti Iohannis, quae est apud Cadomum, in vico Oximensi, et de terra quam *tenuit* Alexander, filius Theoldi, in Valle Portus in

¹⁰ *Livre noir de Bayeux* (ed. Bourienne 1902-1903), vol. 1, p. 89 (le document 71).

¹¹ *Ibidem*, p. 90.

territorio de Escures, quam videlicet, in praesentia nostra, recognitum est esse de dominico Baiocensis episcopi per sacramenta legalium hominum praedictae Vallis, et de decima de feodo nostro quod *tenet*, apud Aldreium, Zacarias de Burceio, auctoritate felicitis memoriae papae Eugenii, ad perpetuum ecclesiae noastrae servicium canonicam unam constituimus, et eam, sub praesentia et communi fratrum nostrorum assensu, dedimus Gaufrido de Anfrevilla.¹²

Dans ce document latin, l'action de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), marque le temps présent. Quant à l'imparfait et au passé simple, ils indiquent qu'un certain Zacharie tenait (*tenet*) un fief lorsqu'Alexandre, fils de Téold, ne tenait plus le sien (*tenuit*). Il est possible qu'Alexandre ait perdu son fief, mais la présence de son nom dans la phrase laisse penser plutôt qu'il était décédé.

Une fois ces détails appris, nous pouvons admettre que Robert, commanditaire de Wace, devrait être âgé s'il était le frère d'Alexandre, peu importe la différence d'âge entre eux. La connotation de son « mécénat » devient donc plurivalente ; souvenons-nous que Wace dit, après avoir mentionné Robert :

Depreom Deu, Nostre Seignur
 Que pur cest seint e pur s'amur
 Nus doint de nos pecchez pardon
 E venir a confession
 Que nus od Deu regner poissom.
*In secula seculorum.*¹³ (vv. 1557-1562)

Si Wace priait pour la rémission de ses péchés, il le faisait pour « s'amur ». Néanmoins, Robert le commanditaire ou son père *Tiout* « seint Nicholas mult amout » aussi.¹⁴ À nos yeux, cela témoigne de l'utilité indirecte du patronage. Vers la fin de sa vie, ce Robert-là pensait lui-même à la rémission de ses péchés, ou au pardon des péchés de son père. La présence du pluriel « nus » peut lier l'écrivain (Wace) et le commanditaire (Robert) sous une même voix.¹⁵

Toujours en relation directe avec les documents analysés, il faut expli-

¹² *Ibidem*, p. 170 (le document 148).

¹³ Wace, *La vie de saint Nicolas* (ed. Ronsjö), pp. 173-174.

¹⁴ Le temps verbal utilisé, l'imparfait, inspire F. H. M. Le Saux à considérer que les deux interprétations sont possibles (Le Saux 2005, p. 53).

¹⁵ Wace rejoint à plusieurs reprises ses lecteurs par l'intermédiaire d'un « nous » polysémique (*ibidem*, p. 58).

quer les doutes que nous avons formulés quant à l'identification de Robert en tant que membre d'une influente famille caennaise. Cette supposition n'a aucun point d'appui. Elle crée le lignage des *FitzTiout* uniquement à partir du témoignage de Wace : si Wace avait un protecteur, ce dernier serait automatiquement très riche, très puissant et très influent à Caen, ville où Wace résidait à l'époque. Pourtant, on ignore plusieurs détails historiques.

On oublie tout d'abord que la ville de Caen est une fondation ducale récente à l'époque, de la première moitié du XI^e siècle.¹⁶ Robert le fils de *Tiout* ne pouvait pas être un seigneur dans cette cité. Il ne pouvait pas être un seigneur quelconque non plus, car il ne figure pas dans la liste des personnages influents de la ville au milieu du XII^e siècle. On oublie par ailleurs que les *FitzTiout* tenaient leurs fiefs de l'évêque de Bayeux et qu'une partie de leurs possessions, mentionnées dans les documents cités, se trouvait entre Bayeux et Caen : Robert le fils de Téold n'était pas nécessairement originaire de Caen. On doit prendre en compte, enfin, la particularité du système féodal normand. À la différence du reste de la France, les féodaux de Normandie appartenaient à des structures sociales figées, contrôlées par le duc. Sous son pouvoir se trouvaient les barons ou les grands seigneurs, parmi lesquels on comptait, par exemple, l'évêque de Bayeux. Les barons contrôlaient les seigneurs chevaliers tenant les fiefs de haubert, et sur la marche inférieure on trouvait les vavasseurs.¹⁷ Or, lorsqu'on compare ces données aux informations des documents cités, Robert « le fiz Tiout » ne pouvait pas s'inscrire dans la catégorie des barons ou des grands seigneurs. Il n'était pas un vavasseur non plus, car son frère Alexandre tenait un fief entier à Isigny-sur-Mer et Robert même possédait les moyens d'aider Wace dans son entreprise littéraire. Ces témoignages contraindraient de considérer Robert comme un seigneur de troisième rang, propriétaire d'un fief de haubert.

Robert, fils de Téald

Les cartulaires de Normandie conservent une grande partie des données nécessaires pour l'identification de nombreux acteurs historiques du XII^e siècle. Les recherches que nous avons menées ont fait surgir plusieurs per-

¹⁶ Neveux 1998, pp. 251-254.

¹⁷ *Ibidem*, pp. 192-194.

sonnages qui ne peuvent pas être ignorés. Il ne nous incombe pas de décider si certains n'ont probablement pas une relation avec Robert le *fitz Tiout*. Notre point de vue peut être subjectif, raison de plus pour ouvrir une parenthèse et dresser un bilan de tous les noms propres trouvés.

Il existe plusieurs *Teoldi* au XII^e siècle, sans relation directe avec Robert le fils de Téold.¹⁸ L'enquête nous a conduit vers l'Angleterre, où la plupart des résultats ont révélé les descendants d'un certain Téold du Shropshire.¹⁹ Quant à un autre personnage, dénommé *Teodelinus* dans le récit d'Ordéric Vital, il est impossible de savoir s'il a eu une relation avec notre Téold,²⁰ quoique son fils Robert puisse être Robert le *fitz Tiout*. Le seul problème de taille est qu'il est attesté avant le créneau chronologique qui nous intéresse.²¹ Enfin, un Théodelin de *Thanesia* peut correspondre au Téold que nous cherchons,²² mais il se trouvait dans un autre diocèse. À la fin de ce bilan, on dirait que les divers *Tiout* trouvés pourraient être le père de notre Robert. Il y a cependant des détails dans la prosopographie de chacun qui ne concordent pas. Ces *impossibilia* ne se retrouvent pas dans le cas du dernier personnage que nous discutons, qui pourrait donc être le commanditaire de la *Vie de saint Nicolas* par Wace.

¹⁸ L'un est *Teoldus filius Rannulfi* ; il tenait un fief de l'abbaye Saint-Étienne de Caen entre 1161-1165 (Valin 1910, p. 270, le document XVI). Il a pourtant un demi-siècle de retard par rapport au Téold que nous cherchons.

¹⁹ Deux *FitzTéold* vivaient dans le Shropshire au milieu du XII^e siècle ; ils sont mentionnés dans un acte de 1144 en relation avec Guillaume Peverell le Jeune (ca. 1080-1155). Voir à ce propos Eyton 1859, VIII, pp. 128-129. L'un de ces *FitzTéold* apparaît comme *Alanus filius Thealdi* dans une chartre du même Guillaume Peverell (avant 1141, cf. *ibidem*, VIII, p. 128). L'autre fils de Téold a été témoin d'un autre acte de 1161-1173 (*ibidem*, IX, p. 76). On a supposé que ces frères étaient originaires de Tern (Shropshire ; *ibidem*, VIII, p. 129, note 17).

²⁰ Une ancienne étude, aujourd'hui dépassée, a attiré notre attention sur les données fournies par la chronique d'Ordéric Vital, en particulier sur celles qui traitent d'un *Teodelinus* et d'un Robert, fils de *Teodelinus* (Senex 1861).

²¹ Robert le fils de Théodelin peut correspondre au *Robert le fiz Tiout* de Wace. Le personnage apparaît dans le livre III de l'*Historia* du moine, dans la partie consacrée aux donations reçues par la communauté monastique d'Evreux : « Postea Rotbertus Helgonis filius consentientibus et condonantibus eius dominis Willelmo scilicet atque Rotberto cum filiis ac nepotibus eorum aecclesiam sancti Martini super fluvium Waioli monachis praefati coenobii vendidit, et in eodem loco terram presbyteri cum alia terra octo carrucarum quam emerunt non modico precio. Dedit etiam monasterii de Sappo Andreae cum terra presbyteri, et medietatem terrae suae totius villae. *Robbertus vero filius Theodelini* dedit aliam eiusdem monasterii medietatem, cum medietate totius villae ».

²² Ordéric mentionnait un autre Théodelin, de la même famille. Orderic Vitalis, *Historia ecclesiastica* (ed. Chibnall), vol. 2, pp. 60, 62.

Nous avons observé qu'à l'époque d'Henri I^{er} Beauclerc vivait un *Teoldus*, évêque de Worcester en 1123.²³ Il n'a rien en commun avec notre personnage, mais son nom sert à l'identification de *Tiout*. En réalité, le nom de ce *Teoldus* apparaît dans d'autres actes sous les graphies *Teulfus*, *Teolfus*, *Theulfus*, *Teodulfus*, *Thiulfus* ou *Theobaldus*.²⁴ La pénultième graphie du nom est la plus proche du nom *Tiout*. Suite à cette comparaison, nous avons cherché des graphies alternatives du nom et nous avons trouvé un acte où un certain Robert, fils de *Tédald*, renonçait à ses prétentions sur une maison appartenant à l'abbaye Saint-Étienne de Caen, dans la paroisse de Saint-Pierre de Caen à Darnétal. L'acte date du milieu du XII^e siècle.²⁵ Nous reproduisons l'édition du document des Archives de Calvados H 1857 (1), établie par Tamiko Fujimoto (cf. Fig. 1) :

[¹] Sciant présentes et futuri omnes quod Robertus filius Tedaldi pro amore Dei et pro amore Adami [²] Tanetin dimisit calunniam quam faciebat de domo Sancti Stephani que est ad Darnetal. [³] In praesentia Alanni abbatis, et Petri prioris, et Vitalis monachi, et Nigelli monachi. [⁴] Ex parte Roberti fuerunt Nicholaus de Mercato et Willelmus frater eius, et Adam Tanetin [⁵] et Robertus filius Guarini, Johannes filius Eulardi. Ex parte Sancti Stephani. Willelmus filius Dori-^[6] -elis. Ravengerius. Robertus portarius. Alexander. Hugo cocus filius Gaufredi. [⁷] Bernaldus filius Atculfi, et... ..us filius ipsius Bernardi. Herbertus Anglus.²⁶

Si cet acte a été fait *pro amore Adami Tanetin*, Robert serait au moins l'ami ou l'un des parents de ce dernier. Adam et Robert seraient également de la même condition sociale, puisque les Tanetin sont une famille de la région caennaise. Roger Tanetin, un autre membre de cette famille, était prieur de Troarn au temps de l'abbatit de Gilbert (1149-ca. 1178). Rien n'empêche que Robert, le fils de Tédald, ait eu des membres de sa famille dans le milieu monacal.

Nous n'avons aucune raison donc pour éliminer ce Robert *filius Tedaldi*, car celui-ci ressemble à plusieurs égards à Robert *le fiz Tiout* de Wace : il cède une de ses propriétés en faveur d'une abbaye de Caen au moment où Wace se trouvait dans la même ville ; il porte le prénom du commanditaire, et le nom de son père est également celui que l'on atten-

²³ Round 1893. Ce *Teoldus*, évêque de Worcester, est décédé le 20 octobre 1123.

²⁴ *Fasti Ecclesiae Anglicanae* (ed. Le Neve - Hardy 1853), vol. 3, p. 49 (voir également la note 47).

²⁵ Gazeau 2007, p. 51, note 152.

²⁶ Fujimoto 2012, vol. 2 (édition), Annexe I, n° 21, p. 442.

dait. Il fait partie de la petite noblesse normande, comme nous l'avons supposé, et apparaît dans le même créneau chronologique que son frère hypothétique, Alexandre.

Le bienfaiteur dont il s'agit dans le document pourrait donc être le commanditaire de Wace. En observant que les vers de ce dernier parlent de Robert, son commanditaire, à l'aide d'une relative (« qui seint Nicholas mult amout »), en sachant aussi que Wace souhaitait la rémission de ses péchés (et des péchés de Robert ou de Tiout), il faut s'arrêter sur le syntagme « pur cest seint e pur s'amur ». Ces mots font l'écho du syntagme *pro amore Dei* de la charte de Robert. C'est une construction que l'on trouve dans plusieurs chartes de l'époque.

Premier rapport de nos fouilles. Quelle que soit la finalité du poème de Wace, la motivation du commanditaire est probablement pénitentielle.²⁷ Ce dernier, Robert, fils de Tiout / Tédald, était sans doute âgé, puisque l'un de ses frères était déjà décédé. Nous avons identifié ce Robert dans un document du XII^e siècle et nous croyons que sa motivation personnelle était la rémission de ses péchés, voire des péchés de ses aïeux. Saint Nicolas était un confesseur qui disposait d'un pouvoir miraculeux et d'une popularité florissante ; il n'est pas question de s'étonner qu'un laïc âgé, pensant peut-être à sa mort et au Jugement Dernier, l'ait choisi comme saint protecteur. Sachant que Wace avait écrit la *Vie de sainte Marguerite* pour des 'dames', qui font penser à un public plutôt qu'à un patron, son premier vrai commanditaire semble se situer dans une position intermédiaire, à mi chemin entre le public et le patron. Il était un noble âgé, de l'aristocratie de la région, ce qui invite à croire que la pénitence de l'auteur et celle de son commanditaire étaient communes. Quant à ce dernier, il intègre probablement la catégorie de dame Constance pour Geoffroi Gaimar ou d'Adélaïde de Condé, commanditaire de Samson de Nanteuil. C'est d'ailleurs à peu près à la même époque que Wace écrivait. C'était le milieu du XII^e siècle et Wace était un simple clerc. Ce n'est que par la suite qu'il est devenu un « clerc lisant ».

Dans une note qui concerne la définition du 'clerc lisant' de Wace, M. D. Legge inventoriait plusieurs témoins de cette expression, pour se rendre compte que les exemples cités ne lui servaient pas beaucoup. Elle supposait que le 'clerc lisant' était une sorte de factotum lettré, à la fois se-

²⁷ Cf. Paradisi 2002, p. 70.

crétaire, poète de cour, historiographe et lecteur privé.²⁸ Cela n'a pas empêché F. Lyons de faire, quelques années plus tard, le bilan des suppositions de ses prédécesseurs et de rejeter le factotum littéraire. S'appuyant sur des citations de textes du XIII^e siècle qui parlaient des 'maîtres lisans d'escole',²⁹ elle croyait que Wace, 'clerc lisant', pouvait être un maître d'école. À vrai dire, cette fonction, publique peut-être, demeure encore mystérieuse. Quant à nous, nous préférons identifier uniquement une transformation de statut social, et par conséquent un changement dans le choix des œuvres suivantes du poète.

En outre, il est peu probable que le 'clerc lisant' renvoie à une condition sociale précise. L'une des conclusions que nous pouvons tirer de la découverte de *Robertus filius Tedaldi* est que la part de l'auteur était sans doute plus importante que celle jouée par le commanditaire. Cette conjecture contredit le point de vue généralisé dans plusieurs études récentes. Martin Aurell s'est intéressé par exemple aux chevaliers lettrés et aux femmes savantes.³⁰ Il croyait que le texte médiéval était prononcé pour qu'un public de connaisseurs puisse discuter ses qualités, ses défauts et sa portée. Une fois devenu critique littéraire, le dédicataire-commanditaire de l'œuvre prend alors la place dominante dans l'exercice de l'écriture ou, dans notre cas, de la traduction. M. Aurell propose d'éclairer l'opposition du *litteratus* et du *clericus*, ouvrant par la suite une analyse des rapports du clerc et du chevalier. Il suppose également qu'ils se retrouvent au sein des mêmes familles aristocratiques, ce qui oblige parfois à des sauts interprétatifs risqués.³¹ Dans cette interprétation, le lien entre le clergé et l'aristocratie passerait, entre autres, par l'existence d'une clergie d'ordre secondaire, à identifier chez les laïcs dans la mesure où « guerrier savant » veut dire laïc alphabétisé. Quant à l'appendice de l'introduction de son livre (« Courtoisie et civilisation des mœurs »), il sert à montrer le pluri-sé-

²⁸ Legge 1952.

²⁹ Lyons 1961.

³⁰ Aurell 2011.

³¹ De notre point de vue, il ne faut pas s'étonner que la littérature médiévale s'adresse aux deux premiers ordres de la société médiévale : n'oublions pas que le troisième ordre, les *laboratores*, était au XII^e siècle l'ordre des analphabètes. Si l'écriture est partagée par les deux premiers ordres, c'est plutôt parce que le troisième ordre n'a pas les moyens de participer à la construction d'une littérature. Quant à la relation directe entre les chevaliers et le clergé, au sein d'une même famille aristocratique, nous l'acceptons sans aucun problème, tout en ayant du mal à suivre certains raisonnements proposés. Pour ne donner qu'un seul exemple, on n'a aucune preuve pour affirmer que Wace était « issu de la noblesse dominant l'île de Jersey », exerçant peut-être « lui-même le métier des armes avant de devenir clerc » (*Ibidem*, p. 30).

mantisme de la 'clergie' laïque en langue vernaculaire, du XII^e siècle, qui risque d'être rattachée à la courtoisie.

Néanmoins, nous avons du mal à imaginer ces commanditaires écoutant attentivement la performance de chaque *romanz*. Pour nous, le temps du commanditaire était souvent débordé par ses préoccupations administratives, politiques, dynastiques, religieuses et guerrières, voire conjugales et domestiques. Il n'avait pas le temps de suivre de très près l'activité du clerc auquel il avait confié la commande, ni de choisir les sources du traducteur médiéval.³² Même dans le cas des reines d'Angleterre et dans celui des dames de l'aristocratie, le grand nombre de tâches à accomplir ne leur permettait pas de participer activement au mécénat. S'imaginer, dans la chambre d'une dame (en tout bien tout honneur), la lecture d'une traduction en vers, est également envisager la courte durée de cette performance, car toutes ces dames étaient actives dans la politique et géraient d'une main forte leurs domaines.

Plus probablement, le commanditaire, homme ou femme, ne participait qu'à la fin du processus de création littéraire. Quoique certains *romanz* fussent des *works in progress*, dont les vers étaient prononcés au fur et à mesure devant le commanditaire, celui-ci était souvent mis devant un fait accompli et décidait uniquement si l'œuvre lui plaisait ou non. Ælfric Bata, moine de Winchester au tournant des X^e-XI^e siècles donne des renseignements cruciaux, dans une scène qui semble prise sur le vif, sur les rapports qui pouvaient exister entre un scribe (que nous comparons à l'écrivain), et un client (pour nous, le commanditaire). Dans l'un des dialogues pédagogiques d'Ælfric, le scribe discute avec son client, qui commissionne un missel. Laissons parler l'homme médiéval. Il peut nous apprendre plus que la théorie :

– Tu, scriptor bone et pulcher puer, rogo te humiliter : scribe mihi unum exemplar in una scedula aut in una cartula aut in uno pergamenno sive in una dyptica.

– Si vis dare mercedem meam mihi.³³

³² Duval 2011, p. 64 : « De même que le compilateur sélectionne au sein de la documentation disponible les extraits qu'il va retenir, le traducteur fait des choix. Le plus crucial est le choix du texte-source. Il est malheureusement bien difficile de savoir quelle est la part du commanditaire et celle du traducteur dans le choix du texte, la topique des prologues masquant sans doute la réalité en donnant le beau rôle au destinataire ».

³³ Ælfric Bata, *Colloquies* (ed. Gwara), p. 134.

Ce dialogue d'une naïveté désarmante permet de conjecturer que la relation du scribe et du client (similaire, à nos yeux, du moins d'un point de vue pragmatique, à celle de l'auteur et du commanditaire) était concentrée, dans la plupart des cas, sur les aspects pratiques et pécuniaires. Les deux intéressés (au double sens du terme) discutaient plus au sujet de l'argent qu'au sujet du texte, parfois même le client était intéressé uniquement par le prestige du livre, afin d'augmenter son statut social. Face à ce type de commanditaire ou de client, la place du scribe ou de l'écrivain est ambiguë. Il peut, lui aussi, envisager uniquement la rétribution.

La masse documentaire de ce genre de témoignages reste encore inexploitée, ce qui autorise à formuler seulement une hypothèse de travail, qui ne peut rester ici que préliminaire. Dans le domaine des traductions en français du XII^e siècle, on peut retenir que les traducteurs présentent des situations spécifiques, qu'ils peuvent suivre ou refuser la voie courtoise. Quant au rôle joué par Robert le fils de Tédald dans la rédaction de la *Vie de saint Nicolas* de Wace, il n'était pas très différent de celui qu'il a joué dans la donation faite *pro amore Adami Tanetin*. Sa participation était ponctuelle. Il a acheté sa pénitence par la cession d'une de ses propriétés en faveur d'une abbaye de Caen ; il l'a achetée de nouveau par un texte hagiographique de la plume de l'auteur anglo-normand.

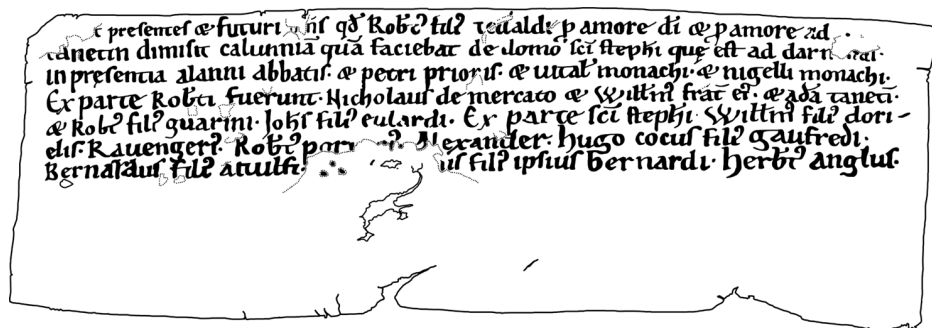


Fig. 1. Facsimilé du document des Archives de Calvados H 1857 (1).
 Dessin de l'auteur d'après une photo de Tamiko Fujimoto, 2012.

BIBLIOGRAPHIE

- Aelfric Bata, *Anglo-Saxon Conversations: the Colloquies of Aelfric Bata*, Scott Gwara (ed.), David W. Porter (trad.), Woodbridge, The Boydell Press, 1997.
- Aurell Martin 2011, *Le Chevalier lettré : Savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Fayard.
- Bourrienne Victor (ed.) 1902-1903, *Antiquus Cartularius Ecclesiae Baiocensis (Livre noir)*, l'Abbé Victor Bourrienne (ed.), Paris, Picard, 2 voll.
- Duval Frédéric 2011, *Quels passés pour quel Moyen Âge ?*, in Claudio Galderisi (dir.), *Translations médiévales : Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e)*, 1. *De la translatio studii à l'étude de la translatio*, Turnhout, Brepols, pp. 47-92.
- Eyton Robert William 1859, *Antiquities of Shropshire*, London, Russell Smith.
- Fujimoto Tamiko 2012, *Recherche sur l'écrit documentaire au Moyen Âge. Édition et commentaire du cartulaire de Saint-Étienne de Caen (XII^e siècle)*, thèse de l'Université de Caen.
- Gazeau Véronique 2007, *Normannia monastica. Prosopographie des abbés bénédictins (X^e-XII^e siècle)*, Caen, Publications du CRAHM.
- Le Neve John - Hardy Thomas Duffus (ed.) 1854, *Fasti Ecclesiae Anglicanae. Or a Calendar of the Principal Ecclesiastical Dignitaries in England and Wales, and of the Chief Officers in the Universities of Oxford and Cambridge, from the Earliest Time to the Year M.DCC.XV.*, Oxford, Oxford University Press, 3 voll.
- Le Saux Françoise H. M. 2005, *A Companion to Wace*, Cambridge, Brewer.
- 2006, *Wace as Hagiographer*, in Glyn S. Burgess - Judith Weiss (ed.), *Maistre Wace. A Celebration*, St Helier, Société Jersiaise, pp. 139-148.
- Legge M. Dominica 1952, *Clerc lisant*, «The Modern Language Review», XLVII, 4, pp. 554-556.
- Lyons Faith 1961, 'Clerc Lisant' and 'Maître Lisant', «The Modern Language Review», LVI, 2, pp. 224-225.
- Neveux François 1998, *La Normandie des ducs aux rois. X^e-XII^e siècle*, Rennes, Ouest-France.
- Orderic Vitalis, *The Ecclesiastical History*, Marjorie Chibnall (ed., trad.), Oxford, Oxford University Press, 1968-1980, 6 voll.
- Paradisi Gioia, *Le passioni delle storia. Scrittura e memoria nell'opera di Wace*, Rome, Bagatto libri 2002.
- Round John Horace 1893, *A Charter of Henry I (1123)*, «The English Historical Review», VIII, 29, p. 8081.

- Senex (pseudonyme) 1861, *Seal of Robert de Theony*, «Notes and Queries: A Medium of Inter-Communication for Literary Men, Artists, Antiquaries, Genealogists, etc.», 11 (= 2nd S. XI (287), p. 511.
- Valin Lucien 1910, *Le duc de Normandie et sa cour (912-1204) : Étude d'histoire juridique*, Paris, Larose et Tenin.
- Wace, *La vie de saint Nicolas, poème religieux du XII^e siècle* publié d'après tous les manuscrits, Einar Ronsjö (ed.), Copenhague, Munksgaard, 1942.
- *La vie de sainte Marguerite*, Elizabeth A. Francis (ed.) Paris, Champion, 1932.
- *La vie de sainte Marguerite*, Hans-Erich Keller (ed.), commentaire des enluminures du ms. Troyes 1905 par Margaret Alison Stones, Tübingen, Niemeyer, 1990.
- *Le Roman de Rou*, Anthony John Holden (ed.), Paris, Picard, 1970-1973, 3 voll.
- *The Conception Nostre Dame of Wace*, William R. Ashford (ed.), thèse de l'Université de Chicago, 1933.
- *La Conception Nostre Dame di Wace. Edizione critica*, Ruini Daniele (ed.), thèse de l'Université de Sienne (École doctorale européenne en philologie romane), 2011.

